

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 juillet 2021

Date de convocation : 29 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)	Votants
De la délibération n° 21-070 à 21-081 incluse	25	5	3	30
De la délibération n° 21-082 à 21-111 incluse	26	4	3	30

Secrétaire : M. Philippe BRUN

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH, Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR (à partir de la délibération 21-082), SAVY, Mme NATIER, MM BRUN et HOUSSIN Conseillers municipaux.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AYANT DONNE POUVOIR :

- M. BIDAULT à M. PIRÈS
- Mme KOUYOUMDJIAN à Mme PERCHET
- Mme POULLAIN à M. le Maire
- M. TOKDEMIR à Mme TERLEZ (jusqu'à la délibération n° 21-081)
- Mme SEGHIR à Mme NATIER

ABSENT(S) : Mmes LEVAVASSEUR, COLLARD, M. ORTEGA,

M. le Maire ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint. Il indique aux conseillers municipaux la nécessité de signer après leur approbation les procès-verbaux des séances des 2 précédents Conseils Municipaux des 22 mars 2021 et 12 avril 2021.

M. le Maire présente l'ordre du jour. Il félicite les nouveaux élus aux dernières élections régionales et départementales et apprécie la cohérence des votes qui va permettre à la ville de Louviers de poursuivre ses bonnes relations avec le Département de l'Eure et la Région Normandie. Il se réjouit par ailleurs de la possibilité de reprendre enfin les activités culturelles et sportives en présentiel, même s'il appelle à la vigilance et au maintien des gestes barrières, cette phase de déconfinement demeurant fragile avec la recrudescence des cas COVID due au variant « Delta ».

M. le Maire informe les élus présents du succès du spectacle des élèves de l'École Anatole France « Jeanne et Anatole » inspiré des Contes du réveil matin en présence de Michel Bussin et retransmis en direct par la Chaîne Normande. **M. le Maire** rappelle la date du vernissage de la nouvelle exposition du Musée de Louviers consacrée à l'artiste japonaise Mitsuko Mori. Puis il évoque le programme d'« Un été à Louviers » dans lequel s'inscrit désormais « Louviers Plages » et qui concernera comme l'an passé l'ensemble des quartiers de la ville. Les « vacances apprenantes » proposeront également un accompagnement scolaire tout au long de l'année. Les nombreuses animations festives prévues cet été se feront bien entendu dans le respect des gestes barrières, en particulier le feu d'artifice du 13 juillet pour lequel le port du masque sera obligatoire.

M. Brun donne lecture d'un message adressé ce jour par la directrice de l'école maternelle Jean Zay aux parents d'élèves, sollicitant le prêt de jeux pour le dernier jour d'école, ceux de l'établissement ayant été transférés à l'école des Cascades, ainsi des meubles des classes. Il interroge M. le Maire sur l'opportunité d'un déménagement anticipé avant la fin de l'année scolaire.

1 - POINT D'INFORMATION : « AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA CÔTE DE LA JUSTICE »

M. le Maire évoque le projet d'aménagement de la ZAC de la côte de la Justice, ZAC créée en 2006 qui vise à continuer la rénovation du quartier Maisons Rouges en face duquel elle se situe, en permettant l'édification de 275 nouveaux logements avec un site paysager de très haute qualité environnementale (145 logements en accès direct à la propriété et 130 logements locatifs y compris logements pour personnes à mobilité réduite). Le projet est porté conjointement par la Cogedim, l'Agglomération Seine-Eure et la ville de Louviers. L'objectif est de proposer à la fois un cadre de vie de qualité (liaisons douces, espaces verts) et permettre une mixité sociale, grâce au bénéfice d'un taux de TVA réduit à 5,5% sur cette opération. Il y a aura des maisons individuelles ainsi que des appartements T2 T3 pour répondre aux attentes des administrés. Le programme se déroulera en quatre phases dont la première pourrait être terminée en 2023.

M. le Maire indique qu'il souhaitait informer les membres du Conseil municipal de cet important programme d'investissement immobiliser avant l'examen de la délibération qui sera soumise au conseil communautaire du 8 juillet prochain.

M. Brun qui souhaite intervenir, réclame une réponse à son interrogation sur l'absence de matériels pour le dernier jour d'école pour les élèves de l'école Jean Zay. A défaut du mutisme du Maire, qu'il juge méprisant pour l'opposition, et les membres du corps enseignants et les parents d'élèves, il sollicite les explications de Mme Perchet et sollicite la possibilité de faire livrer en urgence ces tables et chaises dans l'établissement.

M. le Maire répond à M. Brun que le déménagement des jeux et des meubles a été effectué par les services de la ville à la demande des équipes pédagogiques de l'école maternelle Jean Zay et selon le calendrier souhaité par elles. Il n'y a donc aucune raison d'essayer de polémiquer.

2 - DÉBAT D'ORIENTATION : POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DU SPORT

M. Pires rappelle en ouverture de son propos que les nombreuses manifestations sportives lovériennes - Challenge Carrington, Trail des violettes, Marathon Seine-Eure, Translovérienne, Nuit des sports, Tour de l'Eure juniors – contribuent au rayonnement de Louviers en Normandie. Notre ville est riche de ses nombreux clubs sportifs et équipements majeurs à l'échelle du territoire et de la région, qui offrent aux pratiques sportives un terrain de jeu de premier plan.

Les 18 agents du service municipal des sports déploient une politique sportive municipale qui irrigue de nombreux pans de la vie locale, crée du lien social et tisse les relations intergénérationnelles. La ville consacre chaque année environ 2 millions d'euros à la promotion du sport dans toutes ses dimensions.

Ces dernières années, plusieurs nouveaux équipements sportifs – municipaux et intercommunaux - sont sortis de terre : le centre aquatique Caséo, la maison des sports et des associations, le skate park, la patinoire Glacéo. D'autres équipements ont été entièrement rénovés qu'il s'agisse de la piste d'athlétisme du Stade Carrington ou du Gymnase Paul Morin.

Depuis 2014, la municipalité développe une politique sportive à 360° autour des orientations suivantes :

- Le soutien aux clubs, à travers l'action de l'Office municipal des sports (OMS) qui repose sur une approche partagée au sein du mouvement associatif local qui représente une quarantaine de clubs et environ 5 000 licenciés. Chaque année, l'OMS propose au conseil municipal la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux subventions versées aux associations sportives ; sans compter les facilités logistiques accordées aux clubs : prêt de matériel, mise à disposition de locaux et de véhicules, etc. L'ouverture de la maison des sports et des associations, en septembre 2019, offre également aux associations de meilleures conditions pour la tenue de leurs réunions statutaires et l'archivage de leurs documents. La ville de Louviers permet également l'accès des clubs aux nouveaux équipements sportifs intercommunaux à travers le financement, conjoint avec l'Agglomération Seine-Eure, de lignes d'eau à Caséo et d'heures de glace à Glacéo.
- Le soutien au sport scolaire permettant aux écoliers, collégiens et lycéens, d'utiliser les équipements sportifs dans le cadre du temps scolaire. Cela concerne environ 1 600 personnes du lundi au vendredi. Le service des sports propose également des animations dans les écoles maternelles et primaires. La ville accueille aussi régulièrement des manifestations de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), à l'instar de la compétition de natation qui s'est tenue en 2019 en partenariat avec le Lycée Decrétot. Par ailleurs, à compter de la rentrée 2021, le lycée des Fontenelles proposera une nouvelle section d'étude autour des métiers du sport.
- Le sport « découverte » : il s'agit là, en partenariat avec les clubs, d'inciter à la pratique sportive en proposant des actions ayant pour but de toucher de nouveaux publics. C'est l'esprit de la « Nuit des sports » créée en 2015 et qui propose gratuitement, deux fois par an (en juin et en septembre) sur la plupart des sites sportifs, des initiations à de nombreux sports. De même, « Louviers Plages » propose chaque été des animations sportives en lien avec le

mouvement sportif. Chaque année, le village des associations est également l'occasion de démonstrations sportives visant à mieux faire connaître les clubs présents sur notre territoire.

- Le sport urbain qui suppose la création d'infrastructures en accès libre en ville, à l'instar du skate park, construit en 2019, et qui connaît depuis son ouverture une affluence remarquable auprès d'un public jeune. Des équipements de fitness ont également vocation à être installés en différents endroits de la ville. Les nouveaux projets d'aménagement urbain prendront en compte cette exigence, en particulier dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ou encore l'aménagement de futurs parcs urbains.
- Le sport et la santé, qui s'intègre dans le projet de ville et, plus largement le projet de territoire de l'agglomération Seine-Eure. Cette ambition se décline à tous les âges de la vie : animations baby gym proposées par les assistantes maternelles, activités sportives proposées par le pôle sénior, participation de la ville au parcours du cœur, randonnées du quartier Saint-Germain organisées dans le cadre des « villages dans la ville », séances de sports proposées aux agents municipaux au service du bien-être au travail, etc. De nouvelles actions sont également à l'étude et / ou en voie d'être mises en place comme le dispositif « Sport sur ordonnance », en lien avec la communauté médicale, le service des sports et les clubs.
- Le sport de compétition, qui vise à soutenir la montée en niveau, détecter les talents et leur permettre de se révéler. Cela concerne tant les sports collectifs qu'individuels. L'Académie des Talents proposera des soutiens personnalisés aux sportifs à haut potentiels repérés par les clubs. Au vu des équipements de dernière génération dont ils bénéficient pour leurs entraînements, une attention particulière sera notamment portée à la natation, au patinage, au Hockey et à l'escrime. Il s'agit aussi d'accueillir sur notre territoire des entraînements d'équipes nationales à l'instar de l'accueil de ce qui s'est déjà fait à la Maison des sports et des associations pour l'escrime ou encore à Glacéo où l'équipe de France féminine de Hokey est venue s'entraîner en juillet 2020.
- Le sport de loisirs autour d'un pôle de loisirs de dimension régionale composé de Caséo, Glacéo et prochainement d'un équipement supplémentaire qui proposera bowling (12 pistes), squash, badminton, trampoline, etc. ainsi qu'une offre de restauration adaptée. Le déploiement d'un « plan vélo » par l'agglomération doit également permettre de favoriser l'usage des mobilités douces, dans un cadre utilitaire ou de loisirs qu'offre la voie verte. La mise en place de vélos électriques en libre-service et l'ouverture en 2023 d'une « Maison du Vélo » dans les sheds réhabilités du Boulevard de Crosne, participeront à au développement d'une culture du vélo.

Au vu de ces orientations, la mandature 2020-2026 devra relever plusieurs défis s'agissant de la promotion de tous les sports, pour tous les publics. A cet égard, quatre enjeux principaux sont identifiés :

1. Faire du sport un pilier de l'ambition « Louviers, ville inclusive » : il s'agit de mettre la pratique sportive et les valeurs qui la sous-tendent au service de l'insertion sociale, de la réussite éducative, de l'acceptation des différences et in fine, du mieux vivre ensemble.
2. Faire de « Louviers, terre de jeux 2024 » (label national obtenu en octobre 2020) un succès populaire qui contribue à démocratiser davantage encore l'accès à tous les sports et à faire rayonner Louviers à travers l'accueil de délégations olympiques étrangères et de

manifestations sportives. La ville pourrait notamment se positionner sur la mise en valeur du sport paralympique.

3. Poursuivre la mise à niveau de nos équipements sportifs. A cet égard, le chantier majeur de la mandature sera la construction d'un nouveau gymnase en remplacement de Maxime Marchand, dans le cadre d'une cité des sports également composée de la maison des sports et des associations et de la piste d'athlétisme rénovée. La rénovation du terrain de base-ball, la création d'un nouveau terrain de pétanque, l'aménagement d'un parking au stade Paul Coudray figurent aussi parmi les priorités de cette mandature.

4. Penser la gouvernance de la politique sportive à l'échelle du territoire. Ville, agglomération, syndicat des collèges, mouvement sportif : les instances de gouvernance sont nombreuses et le fruit de l'histoire. Cette mandature devra permettre de mettre en place un gouvernance partagée et cohérente avec un projet sportif de territoire. »

A l'issue de la présentation de M. Pires, **M. Houssin** qui déclare soutenir la politique en matière de sport, formule cependant 2 observations : La première concerne le stade de la Plaquette et son avenir. Y a-t-il des investissements de réhabilitation prévus et la possibilité d'envisager un plus grande ouverture de créneaux aux associations qui le souhaiteraient ? La seconde concerne les tarifs jugés trop élevés du centre aquatique intercommunal Caséo, ce qui fait que les Lovériens se tournent vers d'autres lieux.

M. Pires lui répond que concernant les occupations des locaux, en pratique les associations ne manquent pas de créneaux car sur ce site notamment où une association a été dissoute, les plages horaires ainsi libérées n'ont pas été réclamées.

M. le Maire rappelle que le projet de cette mandature est pour la majorité municipale la construction d'un nouveau gymnase sur le site de Maxime Marchand, car il manque en effet un équipement avec des gradins pour accueillir du public. Concernant le site de la Plaquette une transformation du lieu est envisagée mais à plus long terme.

Sur la tarification, **M. Le Maire** précise à M. Houssin que la municipalité fait déjà des choses et propose un certain nombre d'activités gratuites pour les Lovériens qui ne partiraient pas ou peu en vacances. L'année passée, la ville avait fait gagner des places pour les complexes sportifs Caseo et Glacéo ; si les tarifs dépendent directement de l'agglomération ceux si sont calculés au plus juste et des prix spéciaux ont été établis notamment pour les jeunes en cette période estivale. M. le Maire souhaite poursuivre la réflexion pour que les offres sportives soient à l'avenir couplées avec les offres culturelles, les services travaillent sur le dossier et notamment pour les 16-25 ans.

M. Brun s'interroge sur l'avenir du stade Paul Coudray et l'accessibilité offertes aux jeunes Lovériens aux activités par la création d'un « pass multi-sports ».

M le Maire lui répond que si une réflexion d'un aménagement d'un futur pôle majeur sportif est envisagée à la Plaquette, à ce stade rien n'est encore défini ; ce n'est pas aujourd'hui d'actualité. Concernant la mise en place d'un « passeport multisports », **M. le Maire** rappelle que le lien avec les associations sportives se fait notamment à travers la Nuit des sports qui permet à nos jeunes et moins jeunes de découvrir des activités. Le meilleur exemple est le club de billard qui a permis de découvrir un talent prometteur.

M. Houssin se demande si on ne pourrait pas jouer sur tarifs spéciaux à travers l'agglomération aux heures creuses les couts étant surtout des coûts fixes de gestion pour ces équipements.

M. Le Maire lui répond qu'il existe déjà des offres commerciales spécifiques et qu'il appartient à ces structures de définir elles-mêmes leur politique d'attractivité ; néanmoins il rappelle que dans le cadre de la nuit des sports ou des pass Seniors la ville s'implique déjà dans cette voie à son échelle.

3 – DÉCISIONS

M. Houssin souhaite un éclaircissement sur la décision n° DSTD-025 Frais d'avocats. Il aimerait savoir sur quoi porte le litige éventuel, et si l'association qui gère la Mosquée est une émanation de l'association internationale Souna.

M. le Maire lui répond qu'il ne s'agit en effet pas d'un contentieux mais d'une demande d'expertise juridique sollicitée par la Ville afin de définir le cadre réglementaire approprié nécessaire à la pérennisation de la location à l'euro symbolique d'un local communal qui est un ERP par une association culturelle. Puis il indique avoir rencontré avec Mmes Rouzée et Ouadah les responsables de l'association afin de leur présenter le résultat de ce travail. A l'interrogation de M. Houssin sur la location à l'euro symbolique, d'un bâtiment communal, M. le Maire lui précise que justement la Municipalité souhaite l'adoption d'un bail emphytéotique administratif qui est prévu justement pour les associations culturelles.

Mme Ouadah rappelle que l'association est un groupement local « historique » connu depuis de nombreuses années, lié aux anciens combattants de la guerre d'Algérie puis désormais à leurs descendants.

4 - DÉLIBÉRATIONS

21-070 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION

M. le Maire, en l'absence de Mme **Séghir**, s'interroge sur la réalité de la candidature de celle-ci d'intégrer le Conseil d'administration du CCAS.

Mme Natier intervient pour confirmer qu'elle fait bien acte de candidature.

Mme **Terlez** précise qu'il s'agit de réattribuer le siège d'un des deux représentants de la minorité municipale démissionnaire. Cette délibération bien qu'à l'ordre du jour du précédent conseil avait été suspendue les élus de la minorité ayant quitté la salle avant son examen. Mme **Terlez** représente donc cette délibération visant à l'élection de ce 8^{ème} représentant au CCAS.

La candidature de **Mme Séghir** est mise aux voix.

Délibération adoptée par 4 voix pour et 26 abstentions

21-071 RESTAURATION – RÉGIE DES DEUX AIRELLES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE CENTRALE DE CLEF-VALLEE-D'EURE AU SERVICE COMMUN DE RESTAURATION.

Mme Terlez présente une délibération visant à améliorer la mutualisation du service commun de restauration et notamment avec la commune nouvelle Clef-Vallée-d'Eure. Ce service commun est un franc succès. La question de la centralisation ou pas de la confection des repas s'est posée car bien que techniquement possible n'était-il pas préférable de conserver une proximité dans l'élaboration de ces repas ? c'est cette solution qui a été retenue par les communes adhérentes au service commun. Il convient donc de délibérer pour autoriser M. le Maire à signer au nom de la commune cette délibération, comme cela devra être le cas dans l'ensemble des entités membres. **Mme Terlez** précise que l'agrément pour cette cuisine centrale a été demandé pour un nombre suffisant de repas dans l'éventualité où d'autres Communes souhaiteraient à l'avenir intégrer le service.

Mme Natier demande s'il serait possible de modifier les horaires du conseil d'administration de la régie des Deux Airelles, afin de permettre à l'opposition de pouvoir y assister plus aisément.

M. Le Maire rappelle qu'un élu dispose en principe d'une autorisation spéciale d'absence s'il justifie auprès de son employeur, d'une convocation officielle à un organisme dans lequel il siège.

Mme Natier répond que ses heures n'étant pas rémunérées, il lui est difficile de les prendre.

Mme Terlez s'engage à rechercher une solution en tenant compte au maximum des plannings et des contraintes de chacun.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-072 RESTAURATION – RÉGIE DES DEUX AIRELLES - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN

Mme Terlez précise qu'il s'agit de signer la réintégration dans ce service commun de la Commune nouvelle de Clef- Vallée-d'Eure.

Le but de cette mutualisation est rappelle-t-elle de favoriser les circuits courts, le bio-local et surtout la qualité dans l'assiette au profit des enfants de nos communes.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-073 SOCIÉTÉ CINÉMAS GRAND FORUM - EXONÉRATION DE LOYERS DE JANVIER À JUIN 2021 EN RAISON DE LA CRISE COVID 19

Mme Langeard rappelle aux élus présents qu'en raison de la crise sanitaire, le cinéma Grand Forum est resté fermé jusqu'à la première phase de la levée des restrictions, le 19 mai dernier. De plus le cinéma est locataire de la Ville pour la salle n°5, devenue « Scène 5 », dans laquelle la Commune réalise actuellement des travaux et qui ne peut donc être exploitée.

En décembre 2020, le Conseil municipal avait accordé une exonération de 10/12^e des loyers de l'année 2020. Il est aujourd'hui proposé de faire de même pour les loyers de janvier à juin 2021, c'est à dire 6/12^e du loyer annuel, soit une exonération de 4 950 € HT pour le cinéma.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-074 PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL – EFFACEMENT DE DETTE – ANNULATION DE TITRES

M. Savy informe les élus que des créances, pour un montant de 1 335,62 euros sont irrécouvrables en raison de décisions juridiques extérieures qui s'imposent à la collectivité. Il convient donc admettre en non-valeurs sur le budget communal ces créances.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-075 LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE - GARANTIE D'EMPRUNT - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS - RÉSIDENCE LA PRAIRIE DES FOGÈRES - RUE LE BLANC DU ROULET ET RUE DES FOGÈRES - REFINANCEMENT DES PRETS CREDIT FONCIER - DEMANDE DE GARANTIE DE PRÊT CAISSE D'EPARGNE

M. Savy rappelle que la Ville de Louviers avait garanti à hauteur de 10% l'emprunt souscrit par Le Logement Familial de l'Eure auprès du Crédit Foncier pour la construction, en 2014, de 14 logements collectifs de la résidence La Prairie des Fougères.

Au regard de la baisse des taux bancaires, Le Logement Familial de l'Eure a refinancé cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

Il est demandé au conseil de réitérer la garantie sur ce programme à hauteur de 10% de l'emprunt, soit 160 000 euros et d'autoriser **M. le Maire** ou son représentant à signer les contrats afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-076 LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE - GARANTIE D'EMPRUNT - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS - OPÉRATION LES GRELOTS - RUE DES REMPARTS - REFINANCEMENT DES PRÊTS CREDIT FONCIER - DEMANDE DE GARANTIE DE PRÊT CAISSE D'ÉPARGNE

Comme dans la délibération précédente, **M. Savy** informe les élus présents que le Logement Familial de l'Eure avait souscrit un emprunt auprès du Crédit Foncier pour la construction, en 2010, de 22 logements collectifs rue du Rempart. La Ville de Louviers avait garanti cet emprunt à hauteur de 10 %.

Le Logement Familial de l'Eure ayant refinancé cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne il est demandé au conseil de réitérer la garantie sur ce programme à hauteur de 10 %, soit 45 600 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-077 GARANTIE D'EMPRUNT – PROJET DE RÉSIDENCE SERVICES SÉNIORS – BANQUE DES TERRITOIRES

M. Savy informe les membres du conseil que la Caisse des dépôts – Banque des territoires investit aux côtés de la SAS Normandie Seine Foncière, pour l'acquisition en VEFA auprès d'ICADE Promotion d'une résidence services seniors à l'angle du boulevard Jules Ferry et du boulevard du Maréchal Joffre.

Cette résidence seniors sera gérée par l'opérateur Villa Ginkos. L'investissement total s'élève à 15 340 000 euros.

Pour financer cet investissement, la SAS Résidence services seniors souscrit auprès de la Caisse des dépôts un prêt de 5 170 000 euros. Le Conseil municipal de Louviers est sollicité pour accorder une garantie à hauteur de 25%, soit 1 292 500 euros.

M. Savy propose donc d'accorder la garantie de la Ville de Louviers à hauteur de 25% pour le remboursement de ce prêt et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat accordant la garantie de la commune.

M. Brun fait part des interrogations de son groupe sur cette délibération autant sur les 2 précédentes ; autant ils avaient voté avec enthousiasme le soutien aux bailleurs sociaux, autant ils s'interrogent sur l'opportunité de garantir par le recours aux deniers publics l'emprunt d'un projet à but lucratif.

M. le Maire précise que le risque est très limité voire théorique en réalité pour la ville de Louviers car il s'agit d'une garantie partagée avec l'agglomération Seine Eure et plus globalement d'un projet inscrit dans la cadre du programme Action cœur de ville avec la Banque des territoires qui est actionnaire de cette société.

Délibération adoptée par 27 voix pour et 3 abstentions

21-078 COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES TERRAINS DE SPORTS ET TRAVAUX DE FAUCHAGE ET D'ÉLAGAGE SUR LA COMMUNE DE LOUVIERS AVEC INSERTION DE L'EMPLOI PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – DIX LOTS – APPEL D'OFFRES OUVERT – ATTRIBUTION – AUTORISATION

M. Germain rappelle que la Ville de Louviers a lancé un appel d'offres pour l'entretien des espaces verts, des terrains de sport, le fauchage et l'élagage sur l'ensemble de la commune.

À l'issue de cette consultation, la Commission d'appels d'offres a attribué les accords-cadres pour 9 lots aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant maximum annuel de 230 280 euros. Il précise que pour le lot n°10 celui-ci a été déclaré sans suite, car les agents de la Ville de Louviers reprennent en régie l'entretien de ce quartier avec pour objectif une intervention plus qualitative sur ces espaces verts ayant la chance de disposer « en interne » de compétences pour mener à bien ces travaux.

Le rapporteur informe également que le marché du Lot 4 est prévu pour 6 mois, ce qui permettra il l'espère, ensuite à la future régie de quartier de répondre à cette commande publique. Enfin il tient à préciser que des conditions d'exécution sont incluses dans ces marchés publics afin de permettre de dégager un socle de 373 heures d'insertion par an.

M. Germain sollicite l'accord du Conseil afin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ses marchés.

M. Brun souhaite faire remarque en tant que membre de la Commission d'appel d'offres de il aimerait disposer en amont des dossiers reçus, permettant ainsi une meilleure analyse des offres.

M. Savy lui répond qu'il est difficile de prendre la place des services chargés des analyses, les documents étant confidentiels mais peut être faut-il travailler sur les indicateurs initiaux donnés aux services et la feuille de route des élus.

M. le Maire intervient pour rappeler qu'il faut distinguer le moment de l'attribution qui est certes important de celui des orientations et du cahier des charges qui sont données par les élus. Il rappelle que les services sont compétents pour analyser les offres d'un point de vue technique.

M. Jubert confirme qu'il aimerait bien disposer d'un peu plus d'éléments parfois plus circonstanciés lors de ces commissions.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-079 RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DU SQUARE ALBERT 1^{ER} – DON PECUNIAIRE DE L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS

M. Duvéré rappelle qu'à l'automne 2020, le Monument aux Morts du Square Albert 1^{er} a fait l'objet d'une restauration complète. Cette restauration s'est accompagnée d'une mise en lumière du monument, œuvre du sculpteur Raoul Verlet inaugurée en 1907.

Il s'agit d'une réplique du monument élevé dans l'ancien cimetière de Neuilly-sur-Seine, représentant une femme symbolisant la France qui supporte une victime de la guerre. Il est dédié aux « enfants de la Ville et de l'arrondissement de Louviers morts au champ d'honneur » et porte les 36 noms des héros de la Révolution et de l'Empire, les 17 morts des années 1830-1860, les 54 victimes de 1870-1871 et les 7 noms des soldats tués après 1871.

M. Duvéré rappelle que les noms des morts des 2 Guerres mondiales et d'Indochine sont inscrits sur une plaque commémorative située cour de l'hôtel de Ville.

Le montant des travaux de restauration s'est élevé à 21 490 euros HT. L'association Le Souvenir Français, qui garde le souvenir des morts pour la France, souhaite participer à cette restauration à hauteur de 20 %, soit 4 298 euros.

L'association, très active à Louviers et dans les communes voisines, a par ailleurs mené ces dernières années d'importantes opérations de nettoyage de tombes de soldats au cimetière de Louviers. **M. Duvéré** propose donc d'accepter ce don.

M. Le Maire remercie le Souvenir Français et espère que la situation due à la crise sanitaire s'améliora afin de permettre de reprendre les cérémonies commémoratives en présence du public. Rendez-vous est donné au 25 août prochain pour la commémoration de la libération de Louviers.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-080 COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – PÔLE AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE - RESTAURATION DE LA PILE NORD-OUEST DU TRANSEPT DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LOUVIERS – PROCÉDURE ADAPTÉE – TROIS LOTS – ATTRIBUTION - AUTORISATION

M. Savy rappelle que la municipalité a entrepris la restauration de l'église Notre-Dame. Au printemps se sont achevés les travaux de restauration de la couverture du bas-côté Sud. Ces travaux ont permis d'assurer l'étanchéité des toitures sur ce côté de l'édifice et de mettre en valeur les détails de la façade située à l'angle de la rue Pierre Mendès France et du parvis de Notre-Dame.

La municipalité souhaite poursuivre ce programme de restauration, avec la pile Nord-Ouest du transept. À l'issue d'une consultation, les offres ont été ouvertes le 1^{er} avril dernier. Le pouvoir adjudicateur, lors de sa réunion du 17 mai 2021, a attribué les lots aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant de 453 138,80 euros.

M. le Maire se félicite du résultat des premières tranches de travaux. Il rappelle que grâce aux subventions cumulées de l'État, du Département et de la Drac la restauration de cet édifice et de son orgue même si de longue durée contribuera au rayonnement de Louviers.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-081 MARCHÉS PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, DE PETITS MATÉRIELS, DE CONSOMMABLES ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE JETABLES – 4 LOTS – ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE – APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION -ATTRIBUTION

M. Savy rappelle que pour assurer l'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire d'acheter des consommables. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. À l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres a attribué, le 14 juin dernier, l'accord-cadre à bons de commande aux sociétés ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ces accords-cadres à bon de commande sont d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

M. Savy propose de prendre acte de l'attribution de ces marchés et d'autoriser la signature des accords-cadres correspondants avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-082 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LOUVIERS DANS LE CADRE DU PCAET DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Mme Terlez précise qu'elle intervient en premier au titre de vice-présidente de l'agglomération chargée de la transition et qu'elle laissera la parole à Mme Michaud qui est conseillère déléguée sur ces questions pour la commune. Elle rappelle que l'agglomération Seine-Eure s'est engagée sur le sujet dès 2009 dans l'adoption d'un agenda, puis en 2018 dans l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial (PCAET), qui vise à atténuer l'impact sur le changement climatique et à s'y adapter. Le sujet est important. Il y a une culture et des

résultats même si le chantier demeure vaste. L'agglomération s'est fixée pour objectif de devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone à l'horizon 2050. **Mme Terlez** souhaite que chaque commune s'engage avant le vote communautaire prévu la semaine prochaine, la Ville de Louviers sera inscrite ainsi dans une démarche de développement durable très concrète.

Puis **Mme Michaud** présente l'objet de la délibération et les engagements de la municipalité :

- L'inscription de Louviers dans le dispositif « Territoire pilote de sobriété foncière » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Un programme de végétalisation (espaces verts, végétalisation du cimetière avec « Zéro phyto », végétalisation de cours d'écoles...)
- Le développement d'un projet d'énergie renouvelable avec financement participatif dans une école de Louviers
- Le développement de l'exemplarité de la collectivité et de ses partenaires (en travaillant sur le tri dans les bureaux et sur la dématérialisation)
- Le relai des informations de la Maison de l'habitat pour la rénovation des logements des particuliers
- La favorisation des mobilités douces
- La réduction de la consommation de déchets plastiques au sein de la régie des Deux-Airelles (valorisation HVE auprès des fournisseurs locaux même si on remplit déjà avec notre régie les obligations de la loi Egalim, c'est-à-dire le recours aux produits locaux et bio)
- Le développement de jardins pédagogiques au sein des cours d'école et dans la cité.

Mme Michaud rappelle que ces engagements s'inscrivent pleinement dans une démarche progressive au même titre que l'Agglomération Seine-Eure et qu'ils contribuent à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de notre territoire à ces changements.

M. Houssin intervient pour affirmer son soutien globalement à cette politique et notamment sur les volets de la limitation de l'emprise foncière, la végétalisation et la rénovation des bâtiments. Il demande afin de savoir si la collecte est efficace si l'on est capable de donner le volume des déchets collectés par habitants de Louviers en comparaison d'autres communes de la même strate.

M. Brun après avoir remercié **Mmes Terlez et Michaud** pour leurs interventions souhaite avoir des précisions sur le document fourni à l'approbation du conseil, car selon lui plusieurs cases non cochées correspondent à des mesures déjà ou bientôt engagées au sein de la commune notamment sur la communication aux éco-gestes alors qu'un médiateur a été recruté, ou les poulaillers collectifs alors que ce point est à l'ordre du jour du présent conseil. Il se demande aussi si certaines n'auraient pas pu être cochées comme le verdissement de la flotte des véhicules sur les 6 prochaines années, l'engagement ne portant pas sur un pourcentage minimum obligatoire et enfin sur la formation des élus à l'éco-urbanisme durable afin de lutter contre l'étalement urbain. Il regrette par ailleurs que le volet de la publicité lumineuse ne soit pas inscrit dans le document car pour avoir circuler dans les rues

tardivement ces derniers temps en raison de la campagne électorale, l'impact de leur extinction ne serait pas négligeable pour le bien de la planète.

M. le Maire répond avec humour à **M. Brun** qu'il y a un ensoleillement tardif mais aussi un couvre-feu, donc s'il a pu les observer c'est qu'il ne respectait pas ce dernier. Il retient les remarques pertinentes de ce dernier et décide de proposer de modifier la délibération en conséquence.

Mme Terlez répond sur les quantités de déchets. Les indicateurs existent mais cette compétence relevant de l'agglomération, elle n'a pas la réponse à fournir dans l'immédiat mais s'engage à les communiquer par mail à **M. Houssin**. Elle précise que depuis la mise en place des points d'apport volontaire sur le verre et le papier, les tonnages récoltés sont plus importants que celui du « porte à porte ».

Par ailleurs, elle informe **M. Brun** de l'impossibilité de faire cocher tous les cases du document car il y a des choses sur lesquelles elle ne souhaite pas que la ville s'engage à ce stade.

Mme Terlez rappelle que les objectifs soumis à l'approbation du Conseil ne sont pas exhaustifs mais visent surtout à matérialiser les engagements de la collectivité.

Mme Michaud confirme cette orientation volontariste, et la volonté politique de se limiter aux opérations quantifiables financièrement pour le budget communal.

M. Germain rappelle que sur le plan de la modération foncière, la ville de Louviers et l'agglomération sont exemplaires du fait de l'utilisation des friches industrielles sur les programmes de reconstruction.

Mme Terlez, à la demande de précision de M. Brun au sujet d'un débat lors d'un prochain conseil des orientations en matière de gestion du patrimoine foncier de la ville de Louviers, répond que le document comprenant l'ensemble des données y compris ceux de la gestion des fluides sont en cours de recensement par les services et qu'à l'issue un débat d'orientation sera bien sûr envisageable.

La délibération est adoptée à l'unanimité en cochant l'ensemble des cases issues du consensus trouvé après le tour de table.

21-083 RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE – DELIBERATION N° 21-045 DU 22 MARS 2021 – CHEMIN DES FONTENELLES – CREATION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

En application de la charte de déontologie des élus municipaux de Louviers, **M. le Maire** présente le rapport à la place de **Mme Rouzée** celle-ci ne pouvant prendre part au débat et au vote sur cette délibération.

M. le Maire rappelle que par une délibération du 22 mars 2021, il a été approuvé l'établissement de servitudes au profit d'ENEDIS au niveau des propriétés communales cadastrées AZ 789, AZ 882, AZ 898, AZ 906, AM 21 et AM 22.

Une erreur de transcription des numéros de parcelles a été commise dans cette délibération lors de sa rédaction initiale. Cette erreur matérielle est sans conséquence directe sur la légalité de la délibération initiale. Cependant il faut la modifier en remplaçant le numéro de parcelle AZ 789, qui est d'ailleurs inexistante sur le territoire de la commune, par le numéro AZ 879 qui est une propriété communale.

La délibération est adoptée par 29 voix pour (Mme Rouzée ne prenant pas part au vote)

21-084 ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS CADASTRÉES BC 243 ET 797 APPARTENANT A LA SCI DU BAL CHAMPETRE VIA PORTAGE PAR L'E.P.F DE NORMANDIE – RUE DU BAL CHAMPETRE ET RUE DES OISEAUX

Mme Rouzée rappelle que la municipalité souhaite acquérir un bien situé à l'angle de la rue du Bal-Champêtre et de la rue des Oiseaux, d'une contenance globale de 7 990 mètres carrés, correspondant aux besoins de la commune pour son projet de relocalisation des stockages actuellement assurés dans les locaux municipaux rue Saint-Jean ainsi que les locaux dits « ex-Parsy », et la future régie de quartier Aurélien Billon. Le délai de mise en œuvre de ce projet d'aménagement implique une période de réserve foncière. La municipalité propose de solliciter l'intervention de l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

M. Brun s'interroge sur le fait qu'il ne voit pas le prix de cette acquisition.

Mme Rouzée lui confirme qu'il s'agit bien d'une première délibération de principe, le prix et les conditions d'acquisition avec l'EPFN seront soumis à l'examen de l'assemblée lors d'un prochain conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-085 CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE DE CITOYENNETÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACACIAS – LA LONDE – LES OISEAUX – AUTORISATION

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la rénovation urbaine il est prévu dans le quartier des Acacias la construction d'un Pôle de citoyenneté qui regroupera sur le même site plusieurs services à la population et participera à la démarche de sobriété foncière dans laquelle la commune s'est engagée. Ce futur bâtiment sera construit sur un terrain de 4 600 mètres carrés, à proximité de Seine-Eure Avenue, libéré par la déconstruction des immeubles Ill et Sambre. Ce Pôle de citoyenneté hébergera le centre social communal Pastel, le CCAS, l'inspection de l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales et les services du Département. Il s'agit donc de la création d'un ensemble où chaque partie associée à la construction demeurera propriétaire de son bien.

Pour cela la ville de Louviers a mandaté le cabinet d'études EAD pour la partie qui la concerne et un marché similaire sera conclu avec EAD pour la partie concernant le Département de l'Eure. Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage formalise l'intervention de la commune de Louviers en qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-086 JEUNESSE – FAMILLE – VIE SOCIALE - CREATION DE L'ACADEMIE CITOYENNE

Avant de laisser la parole à **M. Pires**, **M. le Maire** souhaite en introduction préciser que c'est l'attentat terroriste perpétré contre Samuel Patty qui a inspiré cette initiative afin de promouvoir une citoyenneté active, à l'échelle d'une commune de 20 000 habitants. Il s'agit ainsi de faire évoluer le dispositif existant de l'Académie des talents que la ville avait institué en 2015 et de pouvoir, sur la base du volontariat, faire bénéficier les jeunes Lovériens qui font leur entrée dans la majorité d'un programme de découverte de la citoyenneté.

M. Pires informe que ce dispositif, baptisé « Académie citoyenne », va sensibiliser la jeunesse aux enjeux d'une citoyenneté active dans un contexte national marqué par une défiance à l'égard des institutions et un déficit de connaissance du fonctionnement de notre vie démocratique. Une dizaine de jeunes vont donc suivre une session de 2 semaines en immersion autour de rencontres avec des acteurs de la vie de la cité : institution, monde économique, secteur associatif, univers culturel...

La première promotion profitera du 12 au 23 juillet, de :

- Une semaine en Normandie (échange avec le préfet de l'Eure, visite du centre d'incendie et de secours, visite d'entreprise, rencontre avec des associations caritatives, déplacement au Mémorial de Caen et sur les plages du Débarquement, visite guidée du Havre inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco...)
- Une semaine à Berlin (visite du Bundestag, visite du Mur de Berlin, rencontre avec des jeunes Allemands, rencontre avec la communauté française de Berlin...)

L'intégralité des dépenses seront prises en charge par la Ville de Louviers.

M. Pires sollicite du conseil l'approbation de cette création et du règlement des charges afférentes au projet.

M. Brun s'il approuve le projet notamment au regard du fort taux d'abstention aux dernières élections des 18-25 ans, bien supérieur au taux national, il s'interroge cependant sur l'âge choisi des candidats. Ne serait-il pas préférable pour les prochaines promotions d'intégrer les jeunes dès 16 ans permettant, ainsi de toucher plus de jeunes lovériens, les autres déménageant en raison de leurs études ?

M. le Maire lui répond que pour cette première promotion le choix de l'âge de 18 ans correspond à la volonté de rester dans le symbole du passage à la majorité.

M. Houssin se félicite également de cette initiative mais se demande quels ont été les moyens de publicité, le nombre de réponses et les critères de recrutement de cette dizaine de jeunes retenus pour cette première session. Il craint en effet, un dispositif élitiste qui n'atteindrait pas le public cible éloigné de la citoyenneté puisque basé sur le volontariat.

M. le Maire lui répond qu'une lettre présentant la démarche a été adressé à tous les jeunes lovériens sans exception atteignant 18 ans dans l'année (environ 200). Il y a eu 15 réponses et 10 ont été retenus pour cette année.

M. Brun souhaite savoir si à l'avenir la Ville à l'objectif d'en accueillir d'avantage ou le nombre est-il limité par les contraintes budgétaires ?

M. Pires lui précise que la situation sanitaire et la contrainte de vaccination pour voyager à limité de fait le nombre cette année, mais à l'origine l'enveloppe avait été établi pour environ une quinzaine de bénéficiaires.

M. le Maire rappelle qu'il faut rester humble sur cette démarche nouvelle et qu'à l'issue de cette première session « pilote », il espère que si, c'est un succès d'autres communes reprendront l'idée. Il réaffirme son attachement à des actions concrètes qui changent les choses et font tomber les a priori car rien selon lui ne remplace l'expérience personnelle. Il prend en exemple le retour d'opinions des jeunes à l'issue du voyage à Bruxelles organisé il y a quelques années avec le Proviseur du lycée Decrétot pour une cinquantaine de lycéens afin de découvrir les institutions européennes.

M. le Maire souhaite que ce programme même si c'est « artisanal », permette de combattre l'autocensure et à terme d'ouvrir les jeunes vers la mobilité. Même si ça n'est pas facile puisqu'il s'agit d'une création qui mobilise beaucoup d'efforts des élus, des services municipaux, M. le Maire se félicite de l'accueil réservé par nos partenaires à cette initiative.

M. Houssin acquiesce en précisant que pourrait être retenu à l'avenir ce critère de jeune n'ayant jamais effectué un séjour à l'étranger car le nombre est certainement très élevé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-087 JEUNESSE – FAMILLE – VIE SOCIALE - SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

M. Pires rappelle que le département de l'Eure fait partie des 13 départements pilotes du Service national universel (SNU). Ce dispositif est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Il s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 16 ans ayant achevé leur classe de 3^e. La ville de Louviers souhaite s'inscrire dans cette démarche et accueillir plusieurs jeunes volontaires dans le cadre de ce dispositif. Sa mise en œuvre comporte une phase de cohésion de 2 semaines et une mission d'intérêt général correspondant à un engagement minimum de 12 jours ou 84 heures. Cette mission d'intérêt général peut s'effectuer auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions ou d'organismes publics. La municipalité souhaite ainsi accueillir plusieurs jeunes volontaires dans ce cadre.

M. Pires propose donc d'engager la ville de Louviers dans cette démarche de Service national universel et d'autoriser le maire à signer tous les contrats ou documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-088 ENFANCE – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET L'ASSOCIATION LES PAPILLONS POUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Mme Perchet informe les membres du conseil de la possibilité d'installer en partenariat avec l'association « Les Papillons », dans ses équipements sportifs accueillant des mineurs et dans les écoles élémentaires de Louviers des boîtes à lettres destinées à recueillir la parole des

enfants victimes de violences. Les emplacements seront déterminés en lien avec l'association pour permettre la facilité d'accès mais aussi garantir la confidentialité.

L'association fournira gratuitement ces boîtes, recrutera et formera des bénévoles et garantira le traitement des mots laissés par les enfants en lien avec la Cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP).

Il s'agit d'un outil complémentaire des dispositifs existants pour libérer la parole et participer à la protection des enfants victimes de toutes formes de violences.

M. Pires précise que la ville n'intervient à aucun moment dans le traitement des données récoltées qui restent confidentielles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-089 ÉCOLE - SCOLARISATION À LOUVIERS DES ENFANTS NON-RESIDENTS - ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Mme Perchet rappelle que lorsque la Ville de Louviers accueille dans ses écoles des enfants non-résidents, elle facture aux communes d'origine les dépenses liées à l'accueil de ces enfants : entretien des locaux, dépenses de fonctionnement, entretien et renouvellement du matériel d'enseignement, rémunération des intervenants extérieurs et des ATSEM...

Il est proposé au conseil municipal de fixer cette participation forfaitaire pour l'année scolaire 2020-2021 à :

- 548 euros par élève de classe élémentaire
- 1 179 euros par élève de classe préélémentaire

Cette participation financière est différente dans 3 cas :

- Pour les enfants inscrits en classe ULIS (Unités localisées pour l'inclusion sociale), la participation est diminuée de 50%
- Pour les enfants en garde alternée dont aucun des parents n'habite la commune, la participation est répartie en parts égales entre les deux communes de résidence des parents
- Lorsqu'un accord est pris entre la commune de résidence et la Ville de Louviers, cette décision fait l'objet d'une convention fixant le montant de la participation

Enfin, la Ville de Louviers applique la réciprocité lorsque des enfants de Louviers sont scolarisés dans d'autres communes et que ces mêmes communes ont un nombre égal d'enfants scolarisés à Louviers, ce qui permet d'éviter toute facturation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21-090 Enfance – École privée Notre Dame - Montant de la participation municipale 2020

Mme Perchet rappelle que la Ville de Louviers depuis la loi du 26 juillet 2019 rendant la scolarisation obligatoire dès 3 ans, verse donc une participation à l'école Notre-Dame pour les enfants résidant à Louviers et scolarisés en préélémentaire et en élémentaire âgés d'au moins 3 ans.

Le montant de cette contribution est égal au coût moyen de fonctionnement par élève des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

Ce coût s'élève à :

- 548 euros par élève de classe élémentaire
- 1 179 euros par élève de classe préélémentaire

La délibération est adoptée par 28 voix pour (Mme Rouzée et M. Jubert ne prenant pas part au vote)

21-091 ENFANCE – ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

Mme Perchet informe les élus présents que la Ville de Louviers a dû modifier l'organisation de ses accueils de loisirs afin de permettre de recevoir les enfants dans le respect des nouveaux protocoles sanitaires. Certaines de ces adaptations ayant vocation à durer il est proposé de modifier les règles de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs en conséquence.

- L'accueil des enfants se fait désormais sur trois lieux au lieu de deux et suivant le lieu de scolarisation de l'enfant plutôt qu'en fonction de son âge
- De ce fait la navette emmenant les enfants d'un centre à l'autre est supprimée
- Enfants et parents doivent respecter les protocoles sanitaires en vigueur et que le non-respect des protocoles pourra entraîner l'exclusion de l'enfant.
- Dans le cadre du plan Vigipirate, des horaires d'ouverture et de fermeture des barrières sont mis en place le matin, le midi et le soir en ALSH.
- Par ailleurs, il est proposé la mise en place d'une majoration forfaitaire de 2 euros pour les enfants devant être accueillis sans réservation préalable des familles ou pour les familles venant chercher leurs enfants après l'heure de fermeture des accueils de loisirs (18h).

D'autres modalités de fonctionnement sont proposées pour les faire correspondre aux usages et réglementations (comme la fusion des écoles Jean-Zay et Cascades, la mise en place de menus pesco-végétarien, le changement d'organisation des services de l'État, ou les changements de règles concernant l'administration des médicaments).

M. Brun fait part de ses réserves quant à la majoration forfaitaire de 2 euros pour les parents retardataires. En effet, selon lui, les difficultés liées à l'état du marché du travail, la difficulté de nombreuses familles lovériennes qui subissent l'interim et le temps partiel, ne peuvent avoir la même prévisibilité de leur emploi du temps qu'un salarié en CDI, ou un fonctionnaire. On doit prendre en compte ces situations ou celles des soignants qui peuvent être mobilisés à tout instant à l'instar de Mme Levasseur ce soir. M. Brun trouve dès lors que cette majoration est donc injuste pour ces familles précaires.

Mme Perchet tient à préciser que ces majorations visent non pas ces familles qui auraient des difficultés d'horaires, mais, celles, connues, qui ne respectent pas tout simplement par les règles communes.

Mme Natier sollicite la possibilité d'attendre une réitération des retards avant d'appliquer une majoration aux familles.

M. le Maire assure qu'il ne doute pas que chacun des agents soient capables de faire part de discernement en l'espèce, il faut bien une base juridique, à travers l'adoption d'un règlement pour encadrer les choses et faire respecter les règles communes.

La délibération est adoptée par 27 voix pour 3 contre

21-092 ENFANCE - CONVENTION D'ACCUEIL DES JEUNES INCARVILLAIS DANS LES STRUCTURES DE LOISIRS LOVÉRIENNES

Mme Perchet rapporte aux élus présents que les deux délibérations suivantes (92 et 93) visent à conventionner avec les communes d'Incarville et de Surville, pour l'accueil des enfants dans les structures de loisirs de Louviers.

Le Conseil municipal d'Incarville souhaite apporter des aides financières pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de Louviers à hauteur de :

- 2,88 euros par demi-journée sans repas et par enfant incarvillais le mercredi
- 6,25 euros par jour ou demi-journée avec repas et par enfant incarvillais le mercredi et en période extrascolaire.

Cette convention prendra effet du 1^{er} juillet au 30 juin 2022.

M. Perchet propose d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec Incarville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-093 ENFANCE - CONVENTION D'ACCUEIL DES JEUNES SURVILLAIS DANS LES STRUCTURES DE LOISIRS LOVÉRIENNES

Mme Perchet informe les élus présents que concernant la commune de Surville, la convention est identique. Toutefois, l'aide financière accordée par la commune à ses administrés est contingentée à 21 jours d'accueil par enfant.

Le tarif appliqué aux familles survillaises sera donc :

- Du 1^{er} au 21^e jour d'inscription, celui appliqué aux extérieurs à la Ville de Louviers, après déduction de l'aide financière de 4 euros de la commune de Surville
- À partir du 22^e jour d'inscription, celui appliqué aux extérieurs à la Ville de Louviers en intégralité

M. Perchet propose de passer au vote afin d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec Surville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-094 JEUNESSE – FAMILLE – VIE SOCIALE - LOUVIERS PLAGES 2021 – ASSOCIATIONS – CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Pire rapporte que la Ville de Louviers organise l'opération Louviers plage(s) du 9 juillet au 27 août. Comme l'an dernier, cette manifestation se conjugue au pluriel, avec des animations pendant tout l'été aux quatre coins de Louviers, avec deux sites stratégiques place

Thorel et dans les jardins de la Villa Calderon. Pour la mise en œuvre de Louviers plages, des associations, entreprises et habitants bénévoles apportent leur concours pour des animations, la mise à disposition de personnel et le prêt de matériel. 16 associations sont parties prenantes de ce dispositif. Innovation de l'année c'est l'Entente natation Louviers qui assurera l'organisation et la sécurité des promenades en barque à partir du site de la Villa Calderon (du 9 juillet au 15 août). En contrepartie, elle sera autorisée à vendre des tickets de barque durant l'opération. Si le produit de cette vente était inférieur à 2 000 euros, la Ville verserait une subvention municipale compensant le manque à gagner pour l'association.

M. Pirès propose d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-095 JEUNESSE – FAMILLE – VIE SOCIALE – CONVENTION DE BENEVOLAT

Mme Léman présente aux élus la délibération sur la convention de bénévolat. Elle précise que La Chaloupe et Pastel sont 2 équipements municipaux reconnus pour l'animation de la vie locale. Une de leurs missions est de créer des liens entre les habitants, en favorisant leur implication.

À ce titre, ces centres s'appuient sur des bénévoles qui s'engagent dans une démarche volontaire de partage et d'échange.

Une convention de bénévolat entre la Ville de Louviers et ces bénévoles fixe dès lors le cadre de leurs interventions. Les bénévoles s'engagent à participer à l'animation des actions à destination des habitants et à respecter les valeurs portées par les centres sociaux :

- Le respect de la dignité humaine
- Le développement des solidarités
- Le partage des décisions

Cette convention est proposée pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Mme Léman propose de passer au vote afin d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-096 JEUNESSE – FAMILLE – VIE SOCIALE – SERVICE CIVIQUE – AGREMENT – RENOUVELLEMENT

Mme Terlez rappelle aux élus présents que depuis 2014, la Ville de Louviers s'est inscrite dans le dispositif du Service civique volontaire, qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.

Il s'agit d'un réel engagement au service de l'intérêt général dans divers domaines : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, ou intervention d'urgence en cas de crise.

En contrepartie, ces jeunes reçoivent une indemnité de 473,04 euros versée par l'État, et un complément de la Ville de Louviers de 107,58 euros correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.

L'agrément d'accueil de Service civique, obtenu en 2014 et renouvelé en 2018, a pris fin en juin.

La municipalité souhaite poursuivre cet accueil de jeunes volontaires et demander le renouvellement de l'agrément pour une période de 3 ans.

Mme Terlez propose d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cet agrément et à inscrire les sommes nécessaires au budget communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-097 JEUNESSE – FAMILLE – VIE SOCIALE - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - ABATTEMENT POUR LES BAILLEURS SOCIAUX SITUÉS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Mme Terlez présente aux élus cette délibération, elle rappelle que dans le cadre du contrat de ville signé dès 2015, 26 partenaires se sont engagés à mettre en œuvre une convention dite « abattement TFPB ». En contrepartie de cet abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les secteurs prioritaires, les bailleurs sociaux s'engagent à contribuer à des actions en faveur de la qualité de services aux locataires de ces quartiers.

Elle rappelle que depuis 2021, la fusion entre Eure Habitat et la Sécomile a donné naissance à « MonLogement27 », qui est « le bras armé » du département en matière de logement et qui remplace ceux initialement réalisés par les deux organismes.

Ces actions sont recensées dans des conventions. Elles concernent :

- Le renforcement de présence du personnel
- Le sur-entretien
- La gestion des déchets
- La tranquillité résidentielle
- La concertation
- L'animation et le lien social
-

Trois actions sont particulièrement importantes : l'animation pour les 12-25 ans, la convention d'entretien Maison rouge dans le cadre de la rénovation urbaine et enfin les actions en faveur des centres sociaux. Ce dispositif est articulé avec la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) menée sur les mêmes périmètres en partenariat avec l'agglomération dont c'est la compétence.

M. Brun suggère que parmi les contreparties de ces abattements de TFPB on pourrait mettre l'accent sur l'entretien des espaces verts qui laisse à désirer pour l'avoir constaté *in situ* avec les habitants et notamment dans le quartier Maison Rouge ou dans d'autres logements gérés par « MonLogement27 » même s'ils ne relèvent pas directement de ces dispositions.

Mme Terlez lui répond que cette convention ne peut concerner que la zone située en géographie prioritaire. Selon les périodes et en raison des marchés, il se peut que tout ne soit

pas fait dans l'immédiat mais la convention tripartite donne plutôt des résultats satisfaisants. Elle précise que les incivilités de certains habitants n'aident pas. Elle se félicite des brigades d'interventions des services techniques qui répondent à ses sollicitations afin de résoudre les problèmes et éviter ainsi aux quartiers de se dégrader. Enfin, à la question d'une pression à exercer sur le bailleur, elle préfère la voie du dialogue et la bienveillance afin d'améliorer les choses. Les habitants savent où nous trouver et les élus sont présents pour répondre aux sollicitations.

Mme Natier s'interroge sur le calendrier d'entretien des espaces verts dans les quartiers.

Mme Terlez lui répond que sur le cas de Maison Rouge ce sont des marchés publics financés en partie justement par l'exonération de TPFB.

Mme Natier s'étonne des dates d'interventions qu'elle juge inopportunes en tant que professionnelle.

Mme Terlez précise que les services municipaux encadrent systématiquement ces interventions et qu'elles sont faites par des entreprises compétentes spécialisées en espaces-verts.

M. le Maire rappelle que la régie de quartier pourra répondre à ces marchés publics.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-098 JEUNESSE – FAMILLE – VIE SOCIALE – CRÉATION D'UN JARDIN PÉDAGOGIQUE ET D'UN POULAILLER COLLABORATIF SUR LE SITE DE LA PLAQUETTE – APPROBATION DE L'OPERATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme Léman rappelle que le centre Pastel est chargé de gérer le dispositif des jardins familiaux. Ces 58 jardins sont de formidables outils de réappropriation des espaces collectifs et contribuent à l'autonomie financière, sociale et alimentaire des habitants jardiniers. Afin de renforcer l'attractivité du site de La Plaquette, la Ville souhaite lancer un programme à la fois de rénovation du site et d'animation autour de la création d'un jardin partagé et d'un poulailler collaboratif. Cette initiative est de nature à favoriser la participation citoyenne dans la convivialité et le respect de chacun. Elle s'appuiera en particulier sur un accompagnement des familles dans l'appropriation des techniques agricoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-099 PÉRENNISATION DU FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

M. Jubert informe les élus que depuis sa création en 2018, le Fonds municipal d'attractivité commerciale a permis la réalisation d'une quarantaine d'animations proposées à l'initiative des commerçants de Louviers. Celles-ci participent à la promotion de l'attractivité commerciale de la ville

La municipalité souhaite pérenniser ce fonds, en conservant les fondamentaux :

- Une aide financière jusqu'à 75% de la dépense éligible
- Des démarches simplifiées
- La transparence sur les dépenses subventionnées par la Ville avec un examen de chaque dossier par une commission pluraliste

M. Jubert rappelle que le bénéfice de ce fonds municipal est ouvert à tous les commerçants de Louviers, adhérents ou non à une association de commerçants. L'instruction des dossiers est faite par la Ville de Louviers. Les demandes sont soumises au Comité consultatif de la vie commerçante en amont de l'animation et cet avis est ensuite transmis au Conseil municipal pour décision. **M. Jubert** propose d'acter la pérennisation du Fonds municipal d'attractivité commerciale et d'accepter les modalités d'instruction des demandes

M. Brun interroge la municipalité sur le #Jaimelouviers pour savoir si le choix d'une marque pour représenter la ville a été fait en concertation avec les commerçants.

M. le Maire lui répond que ce choix spontané a été acté il y a désormais 4 ans, il est clair que les commerçants sont demandeurs de ce genre d'initiative, largement reprises sur les réseaux, ce qui participe à créer une véritable identité de ville. Les lettres géantes de hashtag « #Jaimelouviers », installées sur la Place Thorel, ont été 100% fabriquées par des entreprises de Louviers et notre territoire Seine-Eure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-100 FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITE COMMERCIALE - INSTRUCTION ET ATTRIBUTION

M. Jubert présente aux élus quatre demandes de subventions qui ont été déposées par des commerçants de Louviers, pour le financement de leurs animations.

Ces dossiers entrent dans les critères du Fonds municipal d'attractivité commerciale. Le Comité consultatif de la vie commerçante s'est réuni à deux reprises les 27 mai et 18 juin, pour analyser ces dossiers et a proposé une subvention de l'ensemble de ces animations à hauteur de 75 % :

- Une animation autour de la semaine des abeilles, proposée par Les Floralties du 10 au 20 juin, pour 645,05 euros (sur un montant total de 861,41 euros)
- Une animation maquillage sur le marché par Audreystetik, qui aura lieu en septembre, pour 1 197,33 euros (sur un montant total de 1 596,44 euros)
- Une animation autour de motos et véhicules anciens, avec concerts et décorum élaboré par des commerçants locaux, le 10 juillet, pour 2 161,50 euros (sur un montant total de 2 882 euros)
- La décoration des vitrines des commerces de Louviers sur le thème de l'été et de la plage, proposée par l'association Louviers shopping cet été, pour 1 211,55 euros (sur un montant total de 1 615,41 euros)

M. Jubert propose de voter ses attributions de subventions, précisant que **Mme Ducastel** ne prendra pas part au vote et au débat étant concernée par un de ces dossiers.

M. Brun intervient pour rappeler, à l'instar de la ville d'Evreux, que Louviers bénéficiant grâce aux multiples implantations d'entreprises, de suffisamment de revenus, pourrait, par un

coup de pouce fiscal, et plus précisément une baisse de la CFE, favoriser le commerce de proximité.

M. Jubert n'est pas favorable à cette idée. Selon lui l'approche de Louviers permet au travers des animations d'en faire profiter l'ensemble des citoyens et favorise ainsi le dynamisme local pour des sommes identiques.

M. le Maire précise que si chaque ville à sa politique, la municipalité de Louviers essaye de créer un écosystème favorable au commerce de proximité qui semble plutôt bien fonctionner ; d'ailleurs malgré le contexte difficile il se réjouit de constater l'ouverture de plusieurs nouveaux commerces ces dernières semaines à Louviers. Le fonds d'attractivité qui est une création locale a un effet de levier important qui responsabilise chaque acteur de la vie locale. Il tient à souligner l'importance du manager de commerce de centre-ville, poste co-financé par la Banque des territoires dans le cadre de l'Action cœur de ville permet de répondre concrètement aux attentes de simplification des démarches administratives de nos commerçants. M. le Maire souhaite conserver cet esprit proactif et réactif quant aux sollicitations des commerçants (demande de terrasse, pose de jardinière, animations saisonnières) plutôt que d'adopter une approche globale et simplement financière qui serait selon lui moins efficace. Il tient enfin à rappeler que les demandes de subventions examinées par la commission pluraliste doivent être impérativement déposées en amont des animations.

Sans lien avec la délibération à l'ordre du jour, **M. Brun** s'interroge sur l'avenir de la station Esso sur l'axe structurant. En effet, ayant rencontré avec Mme Natier un acquéreur projetant une activité commerciale sur le site, il se questionne dès lors sur la lecture dans la presse de la création d'un futur espace vert au même endroit.

M. le Maire lui confirme que conformément aux accords verbaux initiaux pris avec le propriétaire, l'agglomération souhaite acquérir cette parcelle et donc malgré le revirement soudain du propriétaire, exercera si besoin son droit de préemption, dans le cadre d'une politique publique de verdissement de la cité.

La délibération est adoptée par 29 voix pour (Mme Ducastel ne prenant pas part au vote)

21-101 ASSOCIATION – ICE SKATING CLUB LOUVIERS – SUBVENTION POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE PATINOIRE GLACEO

M. Pires informe les élus présents que la construction du complexe patinoire Glacéo a modifié les conditions d'organisation des activités de l'Ice skating club Louviers, notamment le coût forfaitaire de l'utilisation des pistes de glace. La municipalité souhaite maintenir son soutien au club, par le versement d'une subvention de fonctionnement dédiée au financement des activités de sport de glace au sein du complexe Glacéo, pour un montant de 10 900 euros, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021.

M. Pires demande donc au conseil d'autoriser le versement de cette subvention.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette subvention

21-102 ASSOCIATION – LOUPS HOCKEY'EURE – SUBVENTION POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE PATINOIRE GLACEO

M. Pires informe les élus présents, comme pour la délibération précédente, de l'utilisation par le club des Loups Hockey'Eure du complexe Glacéo. Pour lui permettre de pratiquer son activité à la patinoire Glacéo, il convient de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement dédiée au financement des activités de sport de glace organisées au sein de ce complexe. Elle est de 4 100 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021.

M. Pires demande donc au conseil d'autoriser le versement de cette subvention.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette subvention

21-103 MAISON DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EQUIPEMENT AVEC L'ASSOCIATION FORCE ATHLETIQUE LOVERIENNE

M. Pires présente également aux élus cette délibération. Il rappelle que le club de Force athlétique lovérienne utilise, depuis son ouverture à la rentrée 2019, la salle de musculation de la Maison des sports et des associations. Cette salle est mise à disposition par la Ville pour permettre à l'association de poursuivre son activité dans des conditions optimales.

Une convention définit les modalités d'utilisation de cette salle, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

M. Pires demande donc au conseil d'autoriser **M. Le Maire** ou son représentant à signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21-104 SUBVENTION DE LA VILLE DE LOUVIERS À L'ASSOCIATION BACH ACADEMIE EN SEINE-EURE

Mme Langeard informe les élus que l'association Bach Académie en Seine-Eure, créée en 2020, met en valeur les orgues patrimoniales du département. Elle organise, cet été, une master-class d'interprétation et de concerts publics sur le territoire, dont un concert à l'église Notre-Dame de Louviers le 29 août prochain.

C'est à cette date que sera signé avec la Fondation du patrimoine le lancement de la souscription pour la restauration de l'orgue Duruflé. Le grand orgue va être entièrement relevé. Ce chantier qui s'étend sur 3 ans va débuter cette année. L'association Bach Académie en Seine-Eure a reçu le label de la Neue Bachgesellschaft de Leipzig, qui fait la promotion de la musique de Jean-Sébastien Bach. La municipalité souhaite aider l'association afin d'inscrire son action dans la ville et de valoriser les orgues de Louviers, en attribuant une subvention de 1 800 euros à la Bach Académie en Seine-Eure.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-105 ADHÉSION DE LA VILLE DE LOUVIERS À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS POUR LA CULTURE

Mme Langeard indique que la municipalité de Louviers souhaite adhérer à la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC).

Cette association pluraliste est un lieu de rencontre entre élus et fonctionnaires, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences et l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La FNCC est un interlocuteur incontournable du ministère de la Culture et des professionnels de la culture. C'est un espace de dialogue et d'échange pour élaborer ensemble, et apporter une aide personnalisée à notre politique culturelle.

L'adhésion permet un accès privilégié aux sessions du centre de formation de la fédération et l'accès à ses outils d'information. Le montant de cette adhésion s'élève à 511 €/an.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-106 EPCC LE TANGRAM : GRATUITÉ DES SPECTACLES SAISON 2021-2022 POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE LOUVIERS – PRISE EN CHARGE PARTIELLE POUR LES ÉLÈVES DES COLLÈGES ET LYCÉES DE LOUVIERS

Mme Langeard rappelle que la municipalité souhaite rendre accessible à tous la fréquentation des lieux culturels et la confrontation avec les œuvres de tous les domaines artistiques.

À ce titre, elle souhaite que la ville permette aux élèves des écoles primaires de Louviers d'accéder gratuitement aux spectacles du Tangram et aux élèves des collèges et lycées de bénéficier d'une tarification préférentielle, avec une participation communale à hauteur de 50 % du coût de l'entrée.

Le coût prévisionnel de cette tarification préférentielle pour l'exercice 2021 de la saison 2021-2022 est estimé à 5 000 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-107 Mise à jour du règlement intérieur de l'École de musique Maurice Duruflé

Mme Langeard rappelle aux élus présents que le règlement intérieur actuel de l'école de musique Maurice Duruflé a été adopté en 2012. En 9 ans, les pratiques ont changé et la structure a évolué. Ainsi, le cadre qui le régit se doit de s'adapter et les textes d'être refondus. Le Comité technique du vendredi 28 mai dernier a émis un avis positif sur ce nouveau règlement intérieur de l'école de musique. Il prendra effet au 1^{er} septembre 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-108 École de Musique Maurice Duruflé – Remboursement des élèves inscrits aux pratiques collectives n'ayant pas eu de cours en raison du Covid

Mme Langeard rappelle que la crise sanitaire a modifié le fonctionnement de l'école de musique. Les équipes ont su s'adapter avec brio : suivi pédagogique avec les outils

numériques, cours en visioconférence, échanges par vidéo, appels téléphoniques, outils pédagogiques en ligne... mais malgré ces efforts, l'établissement n'a pu proposer de dispositifs alternatifs pertinents pour les pratiques collectives :

- Chorale enfant
- Orchestres d'harmonie 1^{er} et 2^e cycle
- Orchestre baroque
- Ensemble de saxophones
- Ensemble de clarinettes
- Ateliers musiques actuelles

16 élèves sont inscrits uniquement dans ces pratiques collectives et n'ont pu profiter d'aucun enseignement, entre le 29 octobre 2020 et le 19 mai 2021, du service qui leur a été pourtant facturé. La municipalité souhaite donc procéder au remboursement partiel sous forme d'avoir au *pro rata temporis* des 16 élèves inscrits uniquement dans ces pratiques collectives

Délibération adoptée à l'unanimité

21-109 RESIDENCE D'ARTISTES À LA VILLA CALDERON 2021 - CONVENTION AVEC LES TROIS JEUNES DIPLOMÉS DES ÉCOLES D'ART DE NORMANDIE

Mme Langeard rappelle que la ville de Louviers est engagée dans le soutien aux jeunes artistes régionaux émergents, en s'appuyant sur la Gare aux musiques pour les musiques actuelles, Le Moulin pour la création musicale et la Villa Calderon pour les arts plastiques.

La Ville de Louviers souhaite signer une convention avec les 3 lauréats 2021 du concours pour la résidence jeunes artistes, diplômés d'écoles d'arts plastiques de Normandie. Il s'agit de :

- Emma GENTY, diplômée de l'ESADHaR Rouen-Le Havre
- Baptiste LEROUX, diplômé de l'ESADHaR Rouen-Le Havre
- Jeanne CATTANT, diplômée de l'ESAM Caen-Cherbourg

Pour ces 4 mois de résidence, la Ville de Louviers contribue financièrement par une allocation de 3 600 euros par lauréat, soit un versement mensuel de 900 euros, à laquelle s'ajoute un budget de 1 200 euros pour les frais techniques et de matériel.

Délibération adoptée à l'unanimité

F-] PERSONNEL COMMUNAL

21-110 Personnel communal – Pôle Politique Éducative – Modification de l'organisation de la direction 0-12 ans - Ouverture de poste

M. le Maire rappelle que lors de la création de la direction 0-12 ans, une organisation des équipes intervenants dans les écoles et les accueils de loisirs a été mise en place à partir de septembre 2017.

En 2019, une évaluation de cette réorganisation a été réalisée avec les agents. Ainsi, quelques ajustements dont l'annualisation des responsables Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont été pris en compte et validés lors du Conseil municipal du 7 décembre 2020.

Toutefois, il est nécessaire de poursuivre ces adaptations au niveau des ressources humaines pour une amélioration du service rendu aux usagers, avec :

- La création d'un poste de coordination des missions d'entretien et de restauration, afin de maintenir le niveau de prestation au sein des offices de restauration et améliorer la gestion des aspects liés à l'entretien des locaux.
- La suppression d'un poste de responsable d'accueil de loisirs pour le groupe scolaire Jean Zay-Saint Exupéry, en raison de la fusion des écoles maternelles Jean-Zay et Les Cascades.

M. le Maire demande donc d'approuver la création d'un poste de coordinatrice/coordonateur des missions d'entretien et de restauration et la suppression d'un poste de responsable d'accueil de loisirs en parallèle.

Délibération adoptée à l'unanimité

21-111 Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des arrivées, des départs et bien sûr de la mobilité interne. Le comité technique a émis un avis favorable à cette modification lors de sa séance du 28 mai dernier.

- Suppression de 1 poste d'Attaché hors classe
- Création de 1 poste d'Attaché principal
- Création de 2 postes d'Adjoint administratif
- Création de 1 poste d'Ingénieur
- Création de 1 poste de Technicien
- Création de 2 postes d'Adjoint technique à temps complet et de 6 postes à temps non complet
- Création de 2 postes d'Animateur
- Création de 1 poste de Brigadier-chef

M. le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'une nouvelle directrice des services techniques à compter du 30 août et d'un recrutement en cours pour la direction du service des ressources humaines.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h00.

Fait à Louviers le 20 septembre 2021

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD